

POSTES A PROFIL

POSTES	CRITERES DE SELECTION
<p>CPAIEN (Conseiller Pédagogique auprès I.E.N.)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF) + (CAPSAIS ou CAPA-SH pour IASH) 2°) Commission départementale composée dd.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>C.P. E.P.S. (Conseiller Pédagogique en EPS)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF). 2°) Commission départementale composée dd.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>C.P. E.M. (Conseiller Pédagogique en Education Musicale)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF option éducation musicale). 2°) Commission départementale composée dd.E.N. et présidée par M le Directeur Académique. Un Inspecteur Pédagogique Régional présent à titre d'expert</p>
<p>C.P. Arts visuels. (Conseiller Pédagogique en Arts Visuels)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF option arts plastiques). 2°) Commission départementale composée dd.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>C.P. L.V.E (Conseiller Pédagogique en Langue Vivante Etrangère)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF option langue vivante étrangère). 2°) Commission départementale composée dd.E.N. et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>Coordonnateur Education Prioritaire</p>	<p>1°) - appel à candidature dans les écoles et collèges. - avis du supérieur hiérarchique. 2°) Expérience en Education Prioritaire souhaitée. 3°) Commission départementale avec des responsables Education Prioritaire et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>Conseiller Ecole numérique</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies Ressources Educatives). 2°) Compétences numériques. 3°) Commission composée dd.E.N + un conseiller Ecole numérique et présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>Postes Français Langue Etrangère</p>	<p>1°) Compétences en français langue étrangère. 2°) Barème.</p>
<p>Enseignants Référents</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH). 2°) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique.</p>
<p>Secrétariat de la C.D.O.E.A.S.D (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré)</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH). 2°) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique.</p>

Référent Education Nationale auprès de la MDPH	1°) Condition de diplôme (CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou 2 CASH, ou DDEAS). 2°) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique
Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) ½ poste (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur)	1°) L'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable devant des élèves en difficultés, malades ou handicapés (CAPSAIS option C souhaitable ou CAPA-SH). 2°) Commission présidée par M le Directeur Académique.
Centre Pénitentiaire	1°) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option F) 2°) Commission avec M le Directeur Académique + IEN ASH+ le responsable pédagogique régional.
Atelier Relais (Instituteur ou professeur des écoles coordonnateur de l'Atelier relais)	1°) L'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics scolaires en difficultés (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable). 2°) Commission départementale composée de l'IEN chargé de l'ASH, de l'IEN Information et Orientation et du Directeur Académique, Président. Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.
Poste d'Enseignant en E.R.S. (Temps plein)	1°) Enseignant désirant simplifier auprès de publics scolaires en grande difficulté (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable) 2°) Commission départementale composée de l'IEN ASH, du directeur de l'E.R.S, du chef d'établissement présidée par le Directeur Académique
Centre Educatif Fermé	1°) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option F souhaitable) 2°) L'enseignant devra bénéficier d'une expérience préalable d'enseignement devant des publics spécifiques. 3°) Commission départementale présidée par M le Directeur Académique + IEN ASH+ IEN IO. Le régime indemnitaire sera attribué en fonction de la spécialisation de l'enseignant.
BFC Yzeure J. Prévert (emploi consacré à l'accompagnement départemental de la formation continue et au développement des TICE sur le bassin de Moulins)	1°) Condition de diplôme (CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives). 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique.
Aide à la scolarisation des enfants du voyage	1°) Compétences requises dans la connaissance de la culture des gens du voyage 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique + l'IEN chargé de la circonscription + l'IEN 1 ^{er} degré chargé de mission.

<p align="center">CHAM Classe à Horaire Aménagé Musique</p>	<p>1°) Compétences spécifiques en musique 2°) Commission départementale composée de l'IdEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IdEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p>Directeur de l'École Jean Moulin MOULINS CHAM</p>	<p>1°) Compétences spécifiques en musique 2°) Titulaire de la liste d'aptitude Directeur d'École 3°) Commission départementale composée de l'IdEN de circonscription, du Conseiller Pédagogique adjoint à l'IdEN, d'un Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p>Enseignant intervenant auprès des services de psychologie infanto-juvénile</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option D) 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique composée de l'IdEN chargé de la circonscription et de l'IdEN ASH.</p>
<p>½ poste CADA MONTMARSAULT + ½ poste Soutien</p>	<p>1°) Compétences FLE 2°) Commission départementale composée de l'IdEN de circonscription, du Principal du collège de Montmarault et présidée par le Directeur Académique.</p>
<p>DIRECTION D'ÉCOLE ECLAIR * DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DECHARGE COMPLETE (ÉCOLE ELEMENTAIRE LIANDON CUSSET)</p>	<p>1°) Être titulaire de la liste d'aptitude Directeur d'école 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique composée de l'IdEN chargé de la circonscription + le Principal du collège pilote du réseau (pour les écoles ECLAIR)</p>
<p>ULIS Lycée Jean Monet YZEURE</p>	<p>1°) Condition de diplôme (CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou le 2CA-SH pour les enseignants du second degré) 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique composée de l'IdEN chargé de la circonscription, de l'IdEN ASH et du Proviseur du Lycée</p>
<p>Dispositif « plus de maîtres que de classes »</p>	<p>1°) Compétences conformément au BO n°3 du 15 janvier 2013 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique composée par l'IdEN chargé de la circonscription</p>
<p>Scolarisation des enfants de moins de trois ans</p>	<p>1°) Compétences conformément au BO n°3 du 15 janvier 2013 2°) Commission départementale présidée par le Directeur Académique composée par l'IdEN chargé de la circonscription</p>

*Ecoles ECLAIR :

- École élémentaire Voltaire Montluçon 0030382Z
- École maternelle Voltaire Montluçon 0030383A
- École élémentaire Jean Racine Montluçon 0030381Y
- École maternelle Marx Dormoy Montluçon 0030379W
- École élémentaire Emile Zola Montluçon 0030384B
- École maternelle Emile Zola Montluçon 0030763N
- École élémentaire Frédéric Mistral Montluçon 0030345J
- École élémentaire Prévert - Pergaud Montluçon 0030765R
- École maternelle Desnos-Aymé Montluçon 0030764P
- École maternelle Maurice Carême Montluçon 0030863X